



**CAHIER DES CHARGES**  
**Evaluation et évolution des actions clefs**  
**du PNR du Massif des Bauges en matière d'urbanisme**

**1<sup>er</sup> volet**  
**Décryptage urbanisme de la Charte du PNR du Massif des Bauges**

novembre 2011

### **Maîtrise d'ouvrage**

Le Maître d'ouvrage est le Parc naturel régional du Massif des Bauges.

### **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une étude qui proposera un « décryptage » de la Charte du Parc sur le thème de l'urbanisme. Ce travail d'analyse de la Charte pour faciliter son appropriation et sa traduction dans les actions réglementaires ou opérationnelles s'inscrit dans une réflexion plus large d'évaluation et d'évolution des actions clefs du Parc en matière d'urbanisme.

### **Préambule**

Le Parc, qui s'engage dans une démarche d'évaluation, souhaite inscrire son action dans le long terme. C'est aussi et surtout se détacher de la « navigation à vue » pour conduire ses politiques en connaissance de causes et de conséquences.

Dans un premier volet, elle souhaite analyser la Charte du Parc en proposant un « décryptage urbanisme » de la Charte approuvée en juillet 2007 pour faciliter encore plus son appropriation et sa traduction dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) et dans les projets d'aménagement.

### **Pourquoi évaluer ?**

- des nouveaux dispositifs nationaux qui complètent la Loi SRU, notamment les dispositions de la Loi portant « engagement national pour l'environnement » dite Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010
- l'articulation de la Charte du PNR avec les documents d'urbanisme (PLU, SCOT)
- les travaux et études réalisés sur le territoire du Parc :
  - mesurer le chemin parcouru ;
  - valider pas à pas les mesures prises et leurs effets ;
  - identifier les secteurs de l'action peu ou pas investis ;
  - réajuster les objectifs, les moyens et les actions si des évolutions se font sentir.

En amont de cette démarche d'évaluation des actions clefs du Parc en matière d'urbanisme, le PNR souhaite porter une attention particulière sur le document cadre que constitue la Charte, en avoir une lecture précise de son contenu et de ce qui en oriente de manière significative l'action « urbanisme ».

## Contenu de l'étude

Une méthode pour mieux comprendre et rendre lisible le projet du Parc.

La méthode utilisée devra révéler comment la Charte du Parc (composé du rapport d'orientations stratégiques, et du rapport d'orientations opérationnelles de la Charte, le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Cœur des Bauges ainsi que les Plans de Parc) oriente l'urbanisme. Cette méthode sera basée sur une lecture particulière du document, elle consistera à se mettre dans la position d'un urbaniste qui va réaliser un PLU ou un projet d'aménagement dans le périmètre du Parc et qui ne dispose pas d'une connaissance a priori du territoire.

Cette méthode d'analyse consistera à lire le rapport d'orientations stratégiques, et le rapport d'orientations opérationnelles de la Charte, le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Cœur des Bauges ainsi que les Plans de Parc, de manière minutieuse phrase par phrase, en se demandant si ce qui est écrit **oriente de manière significative l'urbanisme futur**.

Oriente, c'est-à-dire qui va avoir des effets, avec une portée pas nécessairement juridique, mais qui exprime une intention territoriale, une spatialisation, pas obligatoirement une localisation.

Significative : c'est-à-dire ni trop floue, ni trop ponctuelle.

Cette analyse permettra d'identifier les éléments forts de la Charte qui apportent des orientations concrètes, des propositions nettes pour le projet du Parc ou les PLU des communes, sans prendre en compte les aspects juridiques : le but n'est pas de contourner telle ou telle orientation mais de trouver les éléments du projet du Parc pour le devenir du territoire en terme d'urbanisation.

Cette lecture précise rendra possible la mise en évidence des phrases ou parties de phrases qui orientent l'urbanisme, qui sont notées avec leur référence (numéro de page). L'élément de projet correspondant sera reformulé dans un titre qui reprend les mots de la Charte et qui peut faire l'objet de plusieurs citations issues de différentes parties du document.

Le travail révélera aussi les sujets qui ont un lien direct et transversal avec l'urbanisme, ce qui concerne notamment l'agriculture, l'environnement, le développement économique, les déplacements, les actions de sensibilisation, et qui impactent aussi fortement l'aménagement du territoire.

## **Organisation du document d'analyse**

Le document présentera la liste synthétique (titre) des dispositions trouvées dans la Charte puis leur détail avec les extraits du document ainsi qu'un schéma établi à partir des éléments de la Charte qui illustrera la portée géographique de chaque disposition.

Les dispositions seront classées, pour la compréhension et l'utilisation de l'ensemble, en deux groupes : les dispositions qui visent à protéger des espaces de l'urbanisation, et celles qui visent à réaliser un urbanisme de qualité.

Enfin une disposition qui n'oriente pas l'urbanisation de manière significative car elle n'est pas déclinable directement à l'échelle d'un PLU ou d'un projet d'aménagement mais qui témoigne néanmoins d'une intention territoriale sera recensé et pourra servir de base à un travail ultérieur sur le contenu de la Charte ou dans le cadre de l'évaluation des actions du Parc.

## **Usage du décryptage**

Le décryptage « urbanisme » de la Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges sera utilisé de deux manières :

1. dans la mise en œuvre du projet Parc à travers les documents d'urbanisme PLU et SCOT en servant de base aux travaux des bureaux d'études, de la maîtrise d'ouvrage et des personnes publiques associées .
2. dans la démarche d'évaluation des actions urbanisme qui sera mis en œuvre début 2012.

Le rendu se fera sous la forme d'un document écrit et graphique composé de l'ensemble de l'analyse ainsi que d'une synthèse (2 pages maximum).

## **Suivi / animation et rendu de l'étude**

Trois réunions seront tenues avec le groupe de pilotage (le Président de la Commission aménagement du territoire du Parc, l'architecte urbaniste du PNR, le Directeur du Parc, les chargés de mission concernés (agriculture patrimoine naturel...))

1. lancement de l'étude,
2. état intermédiaire,
3. rendu final de l'étude.

La restitution finale de l'étude intégrera :

- des documents écrits et graphiques de l'étude (version papier et numérique)
- un power point de synthèse de l'étude à destination des élus (version papier et numérique)

Ce groupe de pilotage associera toute personne utile à l'occasion des réunions lorsque l'ordre du jour le nécessitera.

## **Compétences requises**

L'équipe regroupera les profils suivants : urbanisme géographe

## **Condition de réalisation de l'étude**

Délai: le délai de réalisation de l'étude est de 1 mois. Le démarrage de la mission sera immédiat après réception de la notification du marché et de l'ordre de service.

Le bureau d'étude travaillera en étroite collaboration avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges s'engage à fournir au Bureau d'étude, l'ensemble des documents qu'il a en sa possession ou nécessaires à la réalisation de l'étude (Charte du Parc, Plan du Parc sur papier et informatique,...), ou à faciliter leur obtention.

A l'issue du travail réalisé, le Bureau d'études remettra au Parc naturel régional du Massif des Bauges le document final

## **Modalités de consultation**

### Mode de passation

Il s'agit d'un marché public passé selon une procédure adaptée. Dans sa proposition, le prestataire proposera une note méthodologique détaillée de mise en œuvre un calendrier, ainsi que son coût.

La sélection du lauréat se fera sur la base des offres écrites.

**L'offre devra être remise avant le vendredi 18 novembre 2011 avant 16h30.**

## **Contacts / précisions: s'adresser à:**

Parc naturel régional du Massif des Bauges :

Simon Paillet - Architecte Urbaniste tél. 04 79 54 97 72